



Circuit Médoc

Vignobles, châteaux viticoles et océan



271 km, 6 nuits

A partir de 916€

Un fabuleux périple à travers la presqu'île du Médoc

C'est un beau parcours qui vous invite à découvrir les vignobles des châteaux mythiques du Médoc et les petits ports pittoresques de l'estuaire de la Gironde pour gagner Soulac-sur-Mer, station balnéaire pleine de charme. Vous continuerez sur une piste cyclable entre l'océan Atlantique et une immense forêt de pins. Vous passerez par le lac d'Hourtin-Carcans le plus grand lac naturel de France et arriverez enfin à Lacanau-Océan, une autre station balnéaire prisée de la côte girondine.



Jour d'arrivée - BORDEAUX

Suivant votre moyen de transport et votre heure d'arrivée à Bordeaux, nous vous transporterons vers votre premier hébergement. Nous vous remettrons tous les documents et le matériel nécessaire pour pouvoir commencer votre séjour dans les meilleures conditions. Le premier soir, vous profiterez de la magnifique ville de Bordeaux pour dîner dans le restaurant de votre choix.

Jour 1 - BORDEAUX - MARGAUX [35 km]

Le faible kilométrage de cette journée vous permettra de profiter de Bordeaux avant de prendre le chemin de Margaux. Vous partirez en direction du nord et vous passerez devant le magnifique bâtiment de la Cité du Vin, inaugurée en mai 2016. En longeant les berges de la Garonne, vous atteindrez vite la région du Médoc.

Jour 2 - MARGAUX - SAINT-CHRISTOLY [45 km]

C'est la route des vins! Cette deuxième étape vous conduira à travers le mythique vignoble du Médoc. Tout au long du parcours, vous aurez la chance d'admirer les plus beaux fleurons qui ont fait la renommée de ces grands vins: Margaux, Pichon-Longueville, Mouton Rothschild, Lafite Rothschild, Beychevelle, Cos d'Estournel etc... La liste est longue mais le plaisir est grand. Vous pourrez vous reposer à Saint Christoly, au terme de cette journée riche en émotions.

Jour 3 - SAINT-CHRISTOLY - SOULAC [50 km]

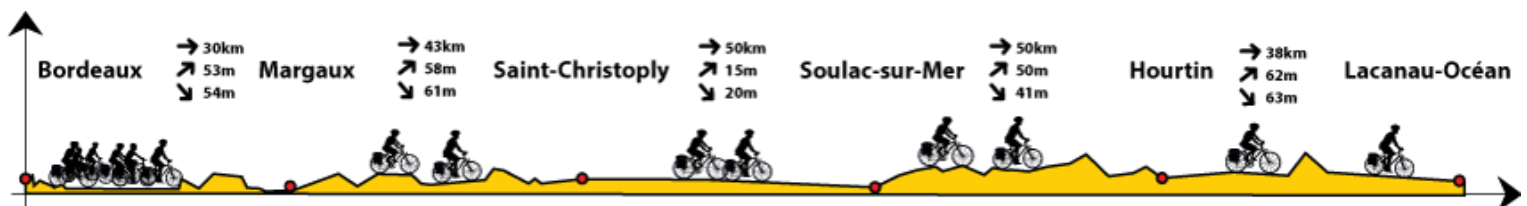
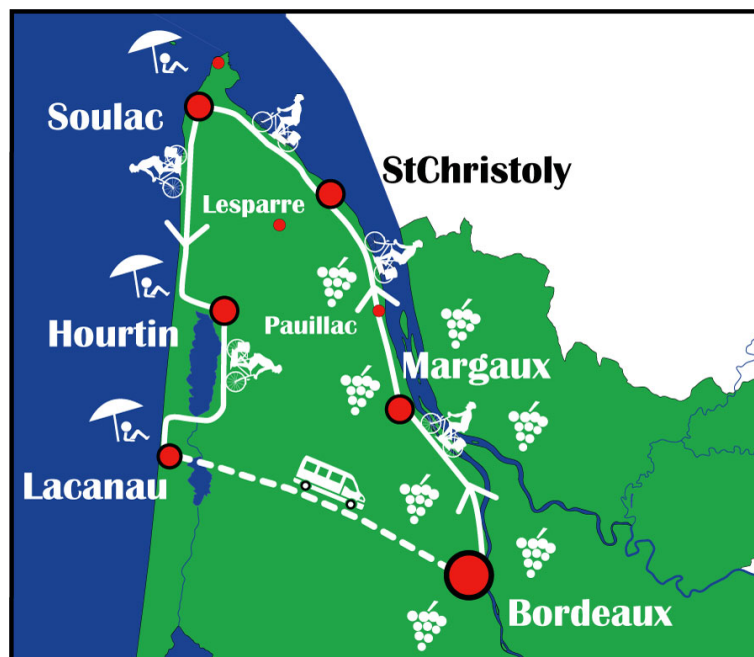
Changement de décor pour cette étape qui vous fera passer des vignes à l'océan. La transition se fera en douceur si vous longez l'estuaire de la Gironde. Vous découvrirez des paysages atypiques, des petits ports pleins de charme, et si vous vous donnez la peine de mettre le cap sur le Phare Richard, vous pourrez prendre de la hauteur pour admirer cette région remarquable. En fin de journée, les villas pittoresques de Soulac-sur-Mer vous accueilleront. Elles sont souvent bâties en briques ce qui est rare pour la région mais d'un point de vue esthétique cela donne un résultat très intéressant. Soulac n'est pas simplement une jolie ville mais aussi une station balnéaire qui permet de découvrir l'immensité de l'océan Atlantique et apercevoir le fameux phare de Cordouan, classé au patrimoine de l'Unesco.

Jour 4 - SOULAC-SUR-MER - HOURTIN [50 km]

Cette étape vous amènera à Hourtin en empruntant la piste cyclable "Vélodyssée" qui longe la côte ouest française. Tout au long de ce parcours, vous pourrez faire une halte sur les nombreuses plages de sable fin et vous baigner dans les vagues de l'océan. Par temps chaud, vous entendrez le chant assourdissant des cigales lorsque vous roulez au milieu des pins maritimes qui peuplent la grande forêt des Landes. En arrivant à Hourtin, vous aurez le choix de vous arrêter sur les bords du plus grand lac naturel de France ou de rester sur la côte océane.

Jour 5 - HOURTIN - LACANAU-OCÉAN [40 km]

Votre séjour se termine à Lacanau-Océan. Pour vous y rendre, plusieurs possibilités vous sont offertes à partir de Maubuisson, au bout du lac d'Hourtin-Carcans. Le parcours côtier emprunte les anciennes routes allemandes construites lors de la Seconde Guerre mondiale. Formées de plaques de béton étroites, elles sont parfois mal entretenues mais non dénuées de charme, elles vous permettront d'atteindre aisément Lacanau-Océan. Si vous faites le choix de suivre la piste par l'intérieur des terres, vous profiterez de magnifiques paysages vallonnés et vous pourrez faire une halte dans la réserve naturelle de l'étang de Cousseau. Les nombreuses montées et descentes de ce chemin le rendent assez sportif en contraste avec ce qui était proposé jusqu'à présent. Vous atteindrez enfin Lacanau-Océan, station balnéaire très animée. En fin de journée, nous viendrons vous chercher pour un retour sur Bordeaux où vous passerez votre dernière nuit.



Formulaire de réservation

Formulaire de réservation - Médoc

Nom Prénom Age

Adresse

ville Code postal Pays

Email Téléphone portable

***** Participants *****

1 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

2 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

3 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

4 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

5 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

6 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

7 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

8 - Nom Prénom Age

- Vélo de Bike&Pillow Mon vélo (remise de -10€) Vélo électrique (35€ par jour)
- Casque (20€) Small Medium Extra Large
- Assurance (supplément de €)
- Chambre individuelle (supplément de 30€ par jour)
- Chargeur de smartphone (supplément de 2€ par jour)

Les frais de dossier sont de 30€

Date de départ souhaitée : / / 2017

(les départs se font tous les samedis à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre)

La réservation est validée à la réception d'arrhes de 30% du prix total du séjour et sous réserve de places disponibles à la date souhaitée

J'ai lu et accepté les conditions générales et particulières de vente

Fait le : / / 2019 à ...



Le tarif

Haute saison - Juillet, Août

Circuit Médoc 978 €

Basse saison Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre

Circuit Médoc 916 €

Prestations supplémentaires

Assurance Annulation 35 €
Assurance Complémentaire 40 €
Assurance Multirisque 49 €
Canoë 35 €
Casque 20 €
Casque XL 20 €
Casque médium 20 €
Casque small 20 €
Chambre individuelle 30 € par jour
Chargeur de smartphone 2 € par jour
Frais bancaires 2 €
Frais de dossier 30 €
Franchise vélo 150 €
Pique-nique 20 € par jour
Vélo électrique 35 € par jour
Vélo personnel -10 € par jour



CE PRIX COMPREND

- nuits en hébergement catégorie 2 ou 3 étoiles, hôtel ou chambre d'hôtes (hébergement en chambre pour 2 personnes)
- Dîners
- petits-déjeuners
- 1 dossier de voyage
 - Itinéraires
 - Carte
 - La documentation touristique
- Location d'un vélo tout équipé pour la durée du séjour
- L'équipement du vélo
- 2 sacoches arrière
- une pompe pour deux
- un compteur
- une trousse de réparation pour deux
- un cadenas à code
- Eclairage basique avant et arrière
- Assistance sur le terrain si nécessaire en moins de 3 heures
- Assistance téléphonique 24h/24
- Le transfert des bagages (une valise par personne)
- Le transfert de votre lieu d'arrivée à votre premier hébergement
- Le transfert du lieu d'arrivée du séjour à votre moyen de retour



CE PRIX NE COMPREND PAS

- Dîners à Bordeaux
- Les droits d'entrée, visites des sites et dégustations éventuels
- Les assurances facultatives (Assurances Annulation, Complémentaire et Multirisque)
- Le casque facultatif fourni sur demande avec supplément (Achat environ 20 Euros)
- Chambre individuelle sur demande supplément de 30 Euros par nuit
- Pour un maximum de liberté, les déjeuners sont laissés à votre convenance.



Conditions particulières de vente

Tout achat d'un séjour Bike&Pillow implique l'acceptation de ces conditions particulières

RÉSERVATION

Pour réserver un séjour, il faut remplir le formulaire proposé sur le site et le valider ou télécharger le pdf, le compléter et le renvoyer avec arrhes de 30% du montant total TTC du séjour.

La réception arrhes ne constitue une réservation ferme que dans la limite des places disponibles

En cas d'acceptation, vous recevrez une facture arrhes qui validera la réservation.

Le solde du séjour devra être réglé impérativement 30 jours avant la date de début du séjour, sans relance de notre part.

Si vous avez choisi de souscrire l'assurance annulation proposée, celle-ci sera à régler avec le solde du séjour (le montant indiqué sur la facture). Si le solde ne nous est pas parvenu 30 jours avant le départ, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans remboursement des sommes déjà perçues. En cas de réservation à moins de 30 jours du départ, la totalité sera à verser dès la demande de réservation.

Nous n'accuserons pas réception des soldes.

VOTRE SÉJOUR EST VALIDÉ ET PAYÉ

Dès le règlement intégral de votre séjour, nous vous adresserons:

- Une facture par courrier
- Une étiquette à attacher sur votre bagage
- Le code du cadenas du vélo

Un dossier de voyage à télécharger comprenant :

- Un roadbook
- Le programme du séjour
- La liste des hébergements et leur coordonnées
- La liste des curiosités touristiques sur votre parcours

ARRHES

Code de la consommation - Article L214-1 (Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016)

Pour tout contrat de vente ou de prestation de services conclu entre un professionnel et un consommateur, les sommes versées d'avance sont des arrhes, au sens de l'article 1590 du code civil. Dans ce cas, chacun des contractants peut revenir sur son engagement, le consommateur en perdant au minimum les arrhes (voir le chapitre ANNULATION ci-dessous), le professionnel en les restituant au double.

TARIFS

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi à l'aide notre site internet, notre flyer et le dossier de voyage. Sur ces documents sont mentionnés les prestations qui sont comprises et celles qui ne sont pas comprises dans le tarif. De façon générale, tous les frais de voyage comme les visas, les boissons, les extras, le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix du séjour.

Nous prenons en charge les taxes de séjour dans les différentes villes où vous passerez une nuit.

Nos prix sont calculés pour permettre un départ sur les circuits de 2 à 8 personnes.

Nous pouvons vous proposer un devis pour moins de 2 ou plus de 8 personnes si vous le souhaitez.

Les prix sont établis à la date du 21/02/2019 sur la base des tarifs connus à ce jour (hébergements, carburant, taxes, taux de change). Toute modification inhabituelle de ces tarifs et taux pourra entraîner une révision des prix publiés, conformément aux dispositions légales.

Les prix sont valables jusqu'aux départs du 31/12/2019 inclus.

PAIEMENT

Nous acceptons les types de paiement suivants :

- Virement bancaire
- Chèque
- Paiement Paypal sur notre site internet
- Paiement Carte bancaire (Visa - MasterCard - Américan Express) sur notre site internet (Banque Société Bordelaise de CIC)

PETITS DÉJEUNERS - DÉJEUNERS - DÎNERS

- Les petits déjeuners sont compris dans le tarif des circuits
- Les déjeuners ne sont pas compris dans le tarif des circuits
- Les dîners sont compris dans le tarif sauf à Bordeaux (2) et Arcachon où nous vous laissons le choix du restaurant car l'offre est importante
- Nous signaler dès le premier échange, tous types de régimes, allergies ou contre-indications alimentaires. Nous pourrions alors étudier la possibilité d'adapter votre séjour à votre demande. Dans le cas contraire, nous vous informerons de l'impossibilité d'assurer votre restauration et nous vous ferons une offre tarifaire qui en tiendra compte.

LOGEMENTS: HÔTELS - CHAMBRES D'HÔTES

- Nous privilégierons le type d'hébergement Chambre d'Hôtes dans la mesure du possible. Cependant, en période d'affluence, dans certaines villes ou l'offre n'est pas suffisante ou lors d'une prise de réservation tardive, nous serons amenés à choisir l'hôtel
- Les arrivées doivent se faire entre 15h00 et 22h00
- Les départs le matin doivent se faire au plus tard à 10H00
- le tarif des chambres dans le prix du séjour est pour 2 personnes. Si vous voulez une chambre individuelle, vous devrez rajouter un supplément de 30 euros par jour

BAGAGES

- Nous assurerons le transfert de vos bagages vers l'étape suivante. Nous ne prendrons qu'un seul bagage par personne et d'un poids n'excédant pas 25kg
- Nous fournirons une étiquette à attacher sur votre bagage pour qu'il soit bien identifié
- Faites une photo de votre bagage avec son étiquette qui rendra compte de son état
- Vous devrez mettre les bagages à transférer dans un endroit défini par l'hébergeur avant 9h00 du matin
- Nous vous conseillons de ne pas laisser ni objets de valeur ni argent dans votre bagage
- Nous ne sommes en aucun cas responsables du vol, de la perte ou de sa détérioration des bagages en dehors des moments de transfert

VÉLO

- La location du vélo est comprise dans le prix du séjour. Nous garantissons son bon état de fonctionnement
- Une franchise de 150 euros sera demandée lors de la perte, vol ou dégradation du vélo nécessitant une déclaration à l'assurance
- Nous fournirons une liste de réparateurs éventuels le cas où un incident ou accident venait à empêcher son bon fonctionnement. Vous devrez en supporter son coût sauf s'il est avéré que le problème n'est pas de votre fait
- Nous mettrons à votre disposition un kit de réparation pour les crevaisons. La réparation de cet incident est entièrement à votre charge. Les vélos sont équipés de pneus anti-crevaisson mais en aucun cas nous ne pouvons garantir à 100% leur efficacité
- En cas de problèmes graves, contactez-nous par téléphone au (+33) 602305673 et nous assurerons une intervention dans un délai maximum de 4 heures en basse saison et de 6 heures en haute saison
- Le vélo est équipé d'une sacoche étanche, d'une béquille, d'un compteur vitesse et distance, d'un antivol à code

CASQUES

- Le port du casque n'est pas obligatoire mais vivement conseillé
- Vous pouvez amener avec vous votre propre casque
- Nous pouvons vous vendre un casque (20 euros) sur demande faite à l'avance (voir le formulaire)
- Par mesure d'hygiène, nous ne faisons pas de location de casques

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

- Nous fournirons un gilet de sécurité réfléchissant à porter hors agglomération

- Nous vous conseillons de vous équiper de vêtements pour vous protéger de la pluie. Nous pouvons vous fournir sur demande un poncho vélo imperméable adulte (20 euros) ou enfant (15 euros)
- Nous vous conseillons de mettre des vêtements de rechange dans une des sacoches du vélo
- Nous vous conseillons de prévoir des vêtements chauds
- Nous vous conseillons de protéger votre téléphone et votre appareil photo en cas de pluie (poche plastique avec zip par exemple)
- Sur demande et pour 2 euros par jour nous vous fournirons un chargeur de smartphone qui permettra d'allonger la durée de charge de votre téléphone. Très pratique si vous devez vous servir de l'application GPS gourmande en énergie

RESPONSABILITÉ

- Formalités de police et sanitaires. Chaque participant est tenu de se plier aux formalités de police et sanitaires. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non-respect de ces formalités, implique la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés et ne pourra prétendre à aucun remboursement
- Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par Bike&Pillow. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. La société Bike&Pillow reste la seule juge pour modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques, du terrain, ou de la forme physique des participants. Il pourra alors être proposé un programme différent, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du voyageur
- Si pour une raison qui n'implique pas la responsabilité de Bike&Pillow vous devez modifier votre itinéraire et ne pas être logé comme prévu, les frais occasionnés seront bien sûr à votre charge. Dans le cas contraire et si la responsabilité de Bike&Pillow est avérée, nous prendrons les frais occasionnés à notre charge

ANNULATION

- De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerons différentes solutions de remplacement au tarif en vigueur ou alors le remboursement intégral des sommes payées. Nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informés au plus tard 21 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire supplémentaire ne sera versée

- De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec AR, le cachet de la poste faisant foi. Votre désistement entraînera les retenues suivantes :

A plus de 60 jours du départ : L'intégralité du prix du séjour est remboursé moins les frais de dossier (30 Euros) bancaires (2 % en fonction de votre moyen de paiement) et assurance.

A plus de 31 jours du départ : 30% du prix du séjour total TTC

Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% du prix du séjour total TTC

Entre 15 et 8 jours avant le départ : 70% du prix du séjour total TTC

À moins de 8 jours avant le départ : 100% du prix du séjour total TTC

Si vous avez souscrit l'assurance annulation optionnelle, ces retenues vous seront remboursées en cas d'annulation justifiée (maladie, décès, accident...)

Le montant de l'assurance et les frais de dossier de réservation à Bike&Pillow ne sont pas remboursables

L'annulation ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevables : la procédure de remboursement auprès de l'assurance ne pourra être entamée qu'à cette condition.

Tout séjour interrompu de votre propre initiative ou pour des événements politiques, climatiques, etc..., indépendants de notre volonté n'engage pas notre responsabilité et ne peut prétendre à aucun remboursement.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne remplissant les mêmes conditions, sous réserve que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous informer au plus vite de tout changement par lettre recommandées avec AR

ASSURANCES

- Assurance annulation, interruption de séjour, assistance-rapatriement et bagages. Ces assurances ne sont pas comprises et pas obligatoires mais conseillées. Elle doit être souscrite le jour de l'inscription (voir notre formulaire en ligne ou le pdf à télécharger). Les conditions générales de ces assurances sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande

PROBLÈMES - PLAINTES - LITIGES

Pour tout problème rencontré pendant votre séjour, contactez-nous le plus vite possible par téléphone ou par email afin de trouver une solution rapide. Si malgré tout, nous n'arrivons pas à trouver un arrangement possible, veuillez nous adresser votre requête par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date de retour du séjour. Le litige sera alors du ressort du tribunal de commerce de Bordeaux(33).

Bike&Pillow
4, rue des Arausineires
33185 Le Haillan
(+33) 602305673
contact@bikenpillow.com
SASU au capital de 7500 euros
Immatriculation IM033170004
Code NAF 7911Z
RCS 827 546 250 R.C.S. Bordeaux
SIRET 82754625000016
www.bikenpillow.com



Conditions générales de vente

Conformément à l'article R.211-14 du Code du tourisme, les brochures et contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La société Bike&Pillow a souscrit auprès de la compagnie HISCOX, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 2 000 000 euros.

Extrait du Code du Tourisme

Article R211-5 : sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestation de voyage ou de séjour donne lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés :

Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort, et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil :

Les repas fournis

La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit :

Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement :

Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix :

la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ :

Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'arrhes à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde :

Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 :

Les conditions d'annulation de nature contractuelle :

Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12, et R.211-13 ci-après :

Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme :

L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur, engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette

modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur, ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
Le nombre de repas fournis ;
L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;
L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;
Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;
Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrits par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur
b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées :

soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties : toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la

date de son départ.

Article R211-12 : Dans le cas prévu à l'article L.211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne sont en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Conformément à la loi informatique et liberté, le client bénéficie d'un droit de rectification concernant les informations mentionnées sur le présent document.

Bike&Pillow
4, rue des Arausineires
33185 Le Haillan
(+33) 602305673
contact@bikenpillow.com
SASU au capital de 7500 euros
Immatriculation IM033170004
Code NAF 7911Z
RCS 827 546 250 R.C.S. Bordeaux
SIRET 82754625000016
www.bikenpillow.com